

Philosophie / de l'art

(Décret Paysage, 2013)

Cycle : **Bloc 1 Master Spécialisé** (120 crédits)

Option : toutes les Options

Quadrimestre : 2

Volume horaire : 30 h

Crédit : 2

Pondération : 1

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Philippe Delaite, philippe.delaite@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

■ Les objectifs du cours visent à donner les connaissances factuelles sur les grands courants artistiques de la période envisagée et les moyens d'identifier leurs caractères spécifiques et de considérer leur philosophie de l'art. Il s'agit, en outre, d'aider les étudiants à affiner leurs critères d'analyse dans l'étude d'une œuvre d'art et à leur fournir un acquis sur les significations des conventions plastiques, acquis qu'ils pourront mettre à profit dans le cadre de leurs recherches individuelles.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

■ La matière étudiée couvre une période qui va de la fin de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

■ La méthode utilisée pour enseigner cette matière repose sur l'observation de reproductions d'œuvres et sur l'acquisition de connaissances factuelles. Une attention particulière est également accordée au dialogue avec les étudiants, avant, pendant et après le cours mais aussi à l'occasion des évaluations de façon à leur permettre de verbaliser les constatations qu'ils peuvent faire à l'analyse d'une œuvre.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

■ À terme du cours, à l'occasion d'un examen oral, l'étudiant sera capable d'identifier, de commenter les œuvres ainsi que les démarches des artistes et des mouvements évoqués pendant le quadrimestre.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

CO-REQUIS

Aucun.